

Bilan annuel de l'emploi agricole - Résultats 2016 et estimations 2017

Extrait de « Agreste Chiffres et Données – Série Agriculture n° 253 »

Méthodologie du BAEA

Résultats régionaux

Définitions

Sigles et abréviations

La numérotation des chapitres et la pagination sont celles de la publication intégrale.

2. Méthodologie du BAEA

Le BAEA est construit par le Service de la Statistique et de la Prospective du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (SSP). Sa conception a fait l'objet d'un groupe de travail technique avec la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole (CCMSA), le Secrétariat Général (SG) du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et la Direction Générale de la Performance Économique et environnementale des entreprises (DGPE).

Le BAEA est élaboré à partir de deux sources : les recensements agricoles (RA) 2000 et 2010, d'une part, et les données annuelles de la mutualité sociale agricole (MSA), d'autre part, en vue de permettre une actualisation des données entre deux RA.

Le rapprochement des deux sources de données (RA et MSA) est complexe car il s'agit de données à vocations différentes :

- le RA, effectué dans le cadre de la réglementation statistique de l'Union européenne, donne une photographie de l'agriculture selon les grandes thématiques telles que les cultures et superficies cultivées, l'élevage et le cheptel, l'équipement des exploitations, l'emploi salarié ou familial, la gestion de l'exploitation...
- les données MSA ont, en premier lieu, une vocation administrative pour la gestion des cotisations sociales agricoles des exploitants agricoles non-salariés et des cotisations des salariés agricoles. Elles permettent, en second lieu, un suivi de l'emploi du périmètre MSA et font l'objet de diverses publications annuelles sous la forme de tableaux de bord et d'études.

Une comparaison précise des données du RA 2010 et des

données de la MSA sur la même période a été effectuée en vue de définir des modalités de traitement des données de la MSA permettant une mise à jour des données du RA à partir des évolutions annuelles observées dans les données de la MSA. Lorsque les données MSA ne fournissent pas d'éléments suffisants pour actualiser certains indicateurs d'emploi, les évolutions sont estimées à partir des évolutions annuelles moyennes observées entre le RA 2000 et le RA 2010.

Les indicateurs par Otex nécessitent des rapprochements supplémentaires entre les fichiers du recensement 2010 et ceux de la MSA pour établir la correspondance entre le classement des activités agricoles par Otex au RA et le classement selon la nomenclature des accidents du travail agricole à la MSA.

2.1 Le calcul des indicateurs d'emploi agricole en 2016

Les modalités de mise à jour des indicateurs

Les indicateurs par région relatifs à la main-d'œuvre agricole en 2016 sont calculés à partir des évolutions observées entre 2015 et 2016 dans les fichiers de la MSA pour les chefs d'exploitation et coexploitants non-salariés et pour les salariés agricoles permanents et non permanents. Les autres effectifs (chefs d'exploitation et coexploitants salariés, conjoints et autres membres de la famille non-salariés, les salariés des ETA et Cuma) sont calculés par prolongement de la tendance observée entre le RA 2000 et le RA 2010.

Indicateurs de mise à jour du BAEA

Les actifs agricoles		RA 2010/ 2000	MSA 2016/ 2015
périmètre RA			
Les chefs d'exploitation et coexploitants	non-salarié		✓
	salariés	✓	
Les conjoints non coexploitants et les autres membres de la famille non-salariés		✓	
Les salariés permanents et non permanents (saisonniers occasionnels)			✓
Les UTA des Cuma et ETA		✓	
Les âges moyens	CE Coexpl. Salper		✓ ✓
	CE Coexpl. Salper		✓ ✓
Le statut juridique des exploitations agricoles des chefs et coexploitants des moyennes et grandes exploitation			✓

Au total en 2016, 90 % de l'emploi agricole en UTA est mis à jour à partir des données MSA.

Le calcul par Otex et région des indicateurs 2016 s'effectue à partir des données MSA selon les étapes suivantes :

1. le rapprochement des fichiers du RA et de la MSA à partir des Siret permet d'obtenir une répartition des effectifs par Otex selon les activités MSA ;
2. les évolutions 2016/2015 moyennes par Otex sont ensuite estimées à partir des évolutions 2016/2015 des activités MSA après application de leur pondération au sein de l'Otex ;
3. les évolutions par Otex sont appliquées aux données de l'année 2015.

→ L'annexe 3 donne un exemple de calcul du nombre de chefs et coexploitants dans les moyennes et grandes exploitations de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'Otex « 1500 Céréales et oléoprotéagineux ».

2.2 Les estimations 2017

Les données 2017 de la MSA ne seront disponibles que fin 2018 pour les salariés et début 2019 pour les non-salariés. Afin de disposer, de façon précoce, de

premiers indicateurs de tendance, des estimations de l'emploi agricole sont effectuées pour l'année 2017 en combinant deux approches complémentaires : l'application aux résultats 2016 des évolutions annuelles moyennes des indicateurs MSA constatées lors des trois derniers exercices ; la prise en compte des informations collectées auprès des DRAAF lors de la concertation sur les résultats de l'emploi 2016 entre le SSP, les services statistiques régionaux et les référents emploi des DRAAF.

S'agissant de l'emploi salarié permanent et de l'emploi salarié saisonnier, les sources de données MSA sont mobilisées pour calculer les évolutions de 34 secteurs de production combinant le code MSA d'accident du travail et le code NAF d'activité.

De plus, compte tenu des résultats 2017 provisoires de la statistique annuelle agricole sur les productions de fruits et légumes dont dépendent fortement les variations du recours à la main-d'œuvre saisonnière, des corrections ont été apportées au cas par cas.

En moyenne en 2017, la production de fruits à noyau a augmenté, cette hausse s'observant pour la plupart des espèces (abricots + 41 % en 2017 contre - 29 % en 2016 ; cerises + 15 % en 2017 contre - 17 % en 2016 ; pêches, pavies, nectarines,

+ 7 % en 2017 contre - 5 % en 2016 ; prune - 8 % en 2017 contre + 39 % en 2016), la production de fruits à pépins est globalement en légère baisse (poires de table + 1 % en 2017 contre - 8 % en 2016 ; pommes de table - 3 % en 2017 contre - 5 % en 2016). La production de tomates a diminué en 2017 de - 7 % après une hausse de + 5 % en 2016. La récolte de raisin baisse sensiblement en 2017 (- 9,4 %) faisant suite à une diminution de moindre ampleur en 2016 (- 4 %).

2.3 Les Otex retenues pour chacune des régions

Au niveau national, les résultats sont déclinés selon les 15 principales Otex (cf. annexe 4, liste des 64 Otex regroupées en 15 Otex).

Au niveau de chacune des 13 régions, la représentation des Otex est partielle : entre 2 et 12 Otex selon les régions. En effet, les calculs par Otex n'étant pas suffisamment robustes statistiquement dès lors qu'ils reposent sur des effectifs trop faibles, seules sont retenues les Otex prépondérantes de chaque région (soit 93 Otex* régions).

Méthodologie du BAEA

Par région, les 93 Otex prépondérantes retenues

Otex retenues	1500	1600	2800	2900	3500	3900	4500	4600	4700	4813	4840	5100	5200	5374	6184	Nombre d'Otex
Auvergne-Rhône-Alpes	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓		✓	12
Bourgogne-Franche-Comté	✓				✓		✓	✓							✓	5
Bretagne		✓	✓	✓			✓					✓	✓	✓	✓	8
Centre-Val de Loire	✓	✓		✓	✓			✓							✓	6
Corse					✓	✓										2
Grand Est	✓	✓		✓	✓		✓	✓	✓						✓	8
Hauts-de-France	✓	✓														2
Île-de-France	✓	✓					✓	✓	✓		✓				✓	7
Normandie	✓	✓			✓		✓								✓	5
Nouvelle-Aquitaine	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓			✓		✓	11
Occitanie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓			✓		✓	11
Pays de la Loire			✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓				✓	✓	✓	10
Provence-Alpes-Côte d'Azur		✓	✓	✓	✓	✓				✓						6
Nombre d'Otex	9	10	5	8	10	6	9	8	4	4	2	1	5	2	10	93

1500	Céréales et oléoprotéagineux	3900	Fruits et autres cultures permanentes	4840	Autres herbivores
1600	Autres grandes cultures	4500	Bovins lait	5100	Porcins
2800	Maraîchage	4600	Bovins viande	5200	Volailles
2900	Fleurs, horticulture diverse	4700	Bovins mixte	5374	Autres élevages, hors sol
3500	Viticulture	4813	Ovins et caprins	6184	Polyculture, polyélevage

L'annexe 5 indique, pour chaque région, la représentativité des Otex sélectionnées, en terme de nombre d'exploitations, d'UTA totales, d'UTA des chefs, coexploitants, conjoints ou autres actifs non-salariés et d'UTA des salariés.

Au total, les Otex retenues représentent :

- 89 % des UTA totales (base RA 2010) ;
- 89 % des UTA des chefs d'exploitation, coexploitants, conjoints ou autres actifs non-salariés ;
- 89 % de l'emploi salarié y compris les ETA et Cuma.

Dans chaque région, les Otex retenues couvrent une très large part de l'emploi agricole sauf dans les deux régions dont les effectifs sont peu élevés, la Corse et l'Île-de-France, pour lesquelles le taux de représentativité des UTA totales est respectivement de 38 % et de 61 %.

La représentativité des Otex retenues dans les analyses régionales, en terme d'emploi au niveau national, est plus variable. Les trois Otex qui emploient le plus d'UTA au niveau national, la viticulture, l'élevage « bovin lait » et la « polyculture et polyélevage » sont sélectionnées dans un grand

nombre de régions. De ce fait, la quasi-totalité de l'effectif national de ces Otex est prise en compte (taux de couverture égal respectivement à 100 %, 98 % et 95 %). À l'inverse, les Otex à effectifs faibles « Autres herbivores », « Porcins » et « Autres élevages hors sol » n'ont été retenues que dans les régions dans lesquelles ces activités sont essentielles. Les effectifs couverts ne représentent donc qu'une assez faible part de l'emploi total de ces Otex (taux de couverture égaux respectivement à 35 %, 52 % et 53 %).

L'annexe 6 précise, pour chaque Otex retenue dans les analyses régionales, son taux de couverture au niveau national en terme de nombre d'exploitations, UTA totales, UTA des chefs, coexploitants, conjoints ou autres actifs non-salariés et UTA des salariés.

Par ailleurs, depuis le BAEA 2013, les conjoints salariés et les autres membres de la famille salariés sont comptabilisés avec les salariés permanents pour se rapprocher des nouveaux concepts des enquêtes sur la structure des exploitations agricoles. Les données 2000 et 2010 du recensement agricole des conjoints, des aides familiaux et des salariés permanents avant et après ces transferts des conjoints salariés et autres membres de la famille salariés sont détaillés en annexe 7.

2.4 Les modifications apportées par rapport à la précédente édition

Par rapport à la publication précédente, trois modifications sont apportées dans la présente édition :

Le nombre d'exploitations

Les données 2016 du nombre d'exploitations agricoles sont celles du résultat de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles (ESEA) en 2016 comme précédemment au BAEA 2013 avec les données ESEA 2013.

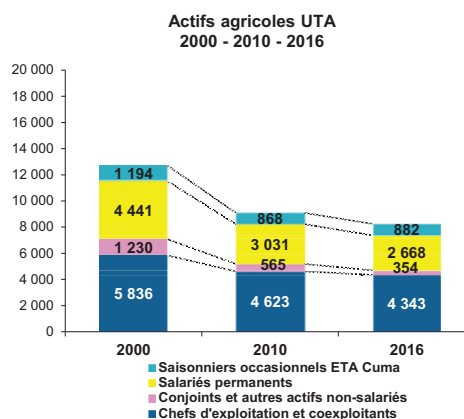
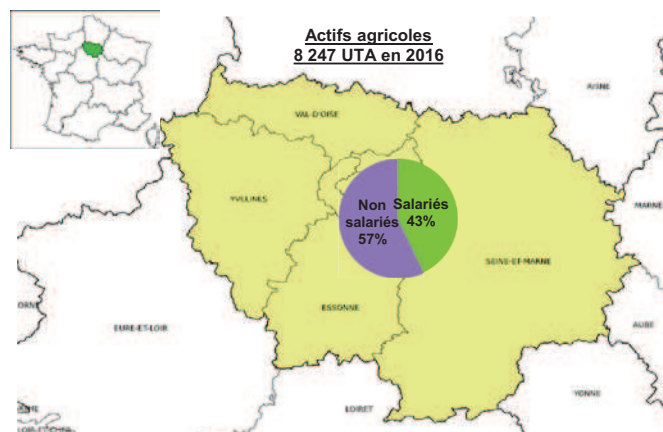
La définition des chefs d'exploitation et les réformes sociales et fiscales

Dorénavant, en conséquence de la réforme du droit d'option (décret n° 2015-877 du 16 juillet 2015 relatif aux règles d'affiliation des personnes relevant de plusieurs régimes de sécurité sociale), les chefs à titre secondaire « non-non », (non agricoles - non salariés) ayant opté pour un autre régime que le régime agricole sont comptabilisés en tant que cotisants solidaires au seul titre de la cotisation FMSE. Ces chefs, peu nombreux (6 600 en 2016), sont retirés du périmètre des cotisants non-salariés pour assurer une bonne cohérence de l'évolution des cotisants non-salariés MSA dans les grandes et moyennes exploitations et dans les petites exploitations.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le régime fiscal du forfait agricole a disparu au profit du régime du micro-bénéfice agricole (dit micro-BA) (article 14 de la loi de finances pour 2017). Cette réforme mise en œuvre progressivement en 2017 et 2018 rend éligible au régime agricole des chefs qui auparavant étaient des cotisants solidaires. Pour garantir la cohérence des évolutions, il est décidé de reclasser cette population avec les cotisants solidaires en 2016 et 2017 pour le calcul des évolutions des chefs et coexploitants dans les moyennes et grandes exploitations et dans les petites exploitations.

L'évolution 2016/2015 du nombre de chefs d'exploitation et les réformes de l'assujettissement et du micro bénéfice agricole.

La réforme du régime du micro-BA s'applique à l'ensemble des exploitations agricoles (y compris les cotisants de solidarité). Elle a deux conséquences sur la baisse des effectifs des solidaires par le haut (cf. & précédent) et par le bas par la sortie de solidaires dont le nouveau revenu suite à la réforme fiscale est en dessous du seuil AMA. En 2016, la baisse sensible des cotisants solidaires suite à cette réforme fiscale ne peut être retenue en tant qu'indicateur d'évolution des chefs dans les petites exploitations. En conséquence, l'indicateur 2016/2015 d'évolution des chefs et coexploitants dans les moyennes et grandes exploitations est retenu pour l'ensemble des chefs et coexploitants y compris ceux dans les petites exploitations.



1 - Bilan annuel de l'emploi agricole 2016 au périmètre du recensement agricole 2010 - données globales

1a - Les exploitations agricoles Périmètre RA**	2000 RA	2010 RA	2010 /2000 (1)	2016 ESEA	2016 /2010 (1)	2017 estimé
Nombre total d'exploitations agricoles	1	6 538	-2,6%	4 835	-0,6%	4 770
<i>Moyennes et grandes exploitations*</i>	1a	5 165	-1,9%	4 082	-0,8%	4 030
Nombre d'exploitations diversifiées*	2	nr	-	545	-	nr
Nombre d'exploitations en Gaec ou sociétés	3	2 068	+1,4%	2 699	+2,2%	2 720
Expl. employant des sal. permanents* (3)	4	1 985	-2,5%	1 654	+1,2%	1 620

1b - Ensemble des actifs agricoles Périmètre RA	2000 RA Pers. UTA	2010 RA Pers. UTA	2010 /2000 UTA (1)	2016 Pers. UTA	2016 /2010 UTA (1)	2016 /2010 UTA (1)	2017 estimé Pers. UTA	
Total actifs agricoles*	5	- 12 700	- 9 087	-3,3%	- 8 247	-2,1%	-1,6%	- 8 160
Chefs d'exploitation et coexploitants* (2)	6	7 783 5 836	6 296 4 623	-2,3%	5 917 4 343	-1,4%	-1,0%	5 870 4 300
Conjoints et autres actifs non-salarisés*	7	2 488 1 230	1 432 565	-7,5%	983 354	-7,6%	-7,5%	910 330
Salarisés permanents* (3)	8	5 018 4 441	3 610 3 031	-3,7%	3 643 2 668	-3,1%	-2,1%	3 600 2 640
Salarisés saisonniers, ETA, Cuma*	9	- 1 194	- 868	-3,1%	- 882	+0,2%	+0,3%	- 890
Total main-d'œuvre permanente* 6+7+8	10	15 289 11 507	11 338 8 219	-3,3%	10 543 7 365	-2,3%	-1,8%	10 380 7 270
dont non-salarisés*	11	9 942 6 796	7 516 5 011	-3,0%	6 736 4 558	-1,8%	-1,6%	6 620 4 500
dont salariés*	12	5 347 4 711	3 822 3 208	-3,8%	3 807 2 807	-3,2%	-2,2%	3 760 2 770

1c - Les actifs agricoles par catégorie d'emploi Périmètre RA	2000 RA Pers. UTA	2010 RA Pers. UTA	2010 /2000 UTA (1)	2016 Pers. UTA	2016 /2010 UTA (1)	2016 /2010 UTA (1)	2017 estimé Pers. UTA
Chefs d'exploitation et coexploitants* *** (2) 13=6	7 783 5 836	6 296 4 623	-2,3%	5 917 4 343	-1,4%	-1,0%	5 870 4 300
dans les moyennes et grandes expl.* *** 13a	6 394 5 277	5 508 4 241	-2,2%	5 174 3 981	-1,4%	-1,0%	5 130 3 940
dont statut individuel* *** 13a1	3 224 2 782	2 030 1 692	-4,9%	1 521 1 170	-4,6%	-6,0%	1 450 1 110
dont statut Gaec ou société* *** 13a2	3 170 2 495	3 478 2 549	+0,2%	3 653 2 811	+0,0%	+1,6%	3 680 2 830
Conjoints et autres actifs non-salarisés*** 14=7	2 488 1 230	1 432 565	-7,5%	983 354	-7,6%	-7,5%	910 330
Salarisés agricoles 16+19 15	- 5 635	- 3 899	-3,6%	- 3 550	-2,3%	-1,6%	- 3 530
Salarisés de l'exploitation* (4) 16	- 5 550	- 3 747	-3,9%	- 3 335	-2,8%	-1,9%	- 3 300
dont salariés permanents* *** (3) 17=8	5 018 4 441	3 610 3 031	-3,7%	3 643 2 668	-3,1%	-2,1%	3 600 2 640
dont saisonniers et occasionnels* *** 18	- 1 109	- 716	-4,3%	- 667	-1,6%	-1,2%	- 660
Salarisés des ETA et Cuma* 19	- 85	- 152	+6,0%	- 215	+6,1%	+6,0%	- 230

1d - Salaire horaire moyen brut Source MSA	2000 MSA	2010 MSA	2010/ 2000 (1)	2016 MSA	2016/ 2015	2016/ 2010 (1)	2017	
Total salariés agricoles	Salaire horaire* 20	9,94 €/h	12,44 €/h	+2,3%	12,99 €/h	+1,2%	+0,7%	-
	rapport au SMIC 21	1,57 SMIC	1,40 SMIC	-	1,34 SMIC	-	-	-
Salarisés permanents	Salaire horaire* 22	10,26 €/h	12,60 €/h	+2,1%	13,56 €/h	+1,5%	+1,2%	-
	rapport au SMIC 23	1,63 SMIC	1,42 SMIC	-	1,40 SMIC	-	-	-
Saisonniers et occasionnels	Salaire horaire* 24	8,58 €/h	11,16 €/h	+2,7%	11,35 €/h	+0,4%	+0,3%	-
	rapport au SMIC 25	1,36 SMIC	1,26 SMIC	-	1,17 SMIC	-	-	-
Rappel SMIC horaire brut 26		6,31 €/h	8,86 €/h	+3,5%	9,67 €/h	+0,6%	+1,5%	9,76 €/h

(1) En moyenne annuelle

(2) Y compris les chefs et coexploitants salariés

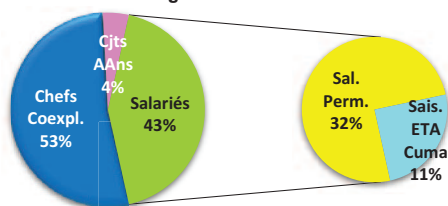
(3) Y compris les conjoints salariés et les autres actifs familiaux salariés

(4) Y compris les salariés des groupements d'employeurs

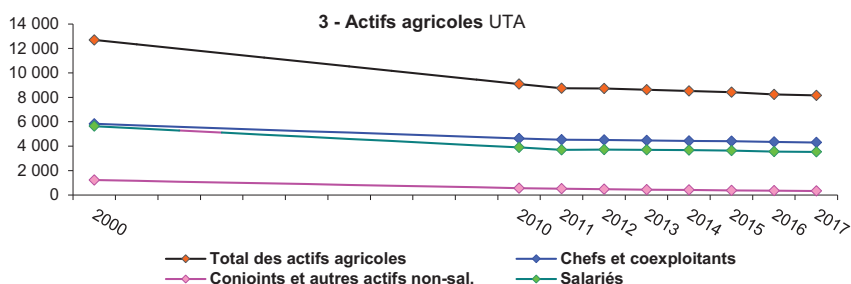
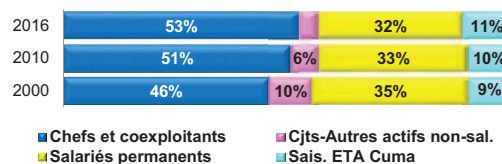
Voir *définition **périmètre ***estimation en pages 132 et 133

1 - Emploi agricole - données globales (suite)

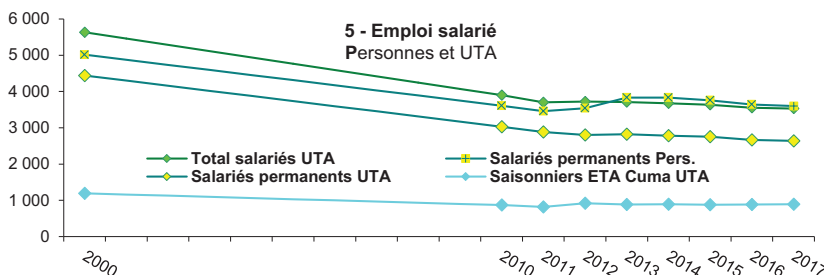
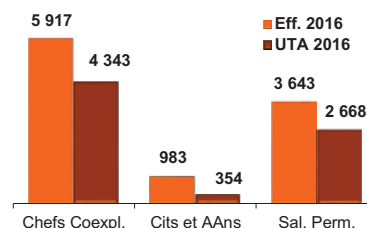
1 - Actifs agricoles 2016 UTA



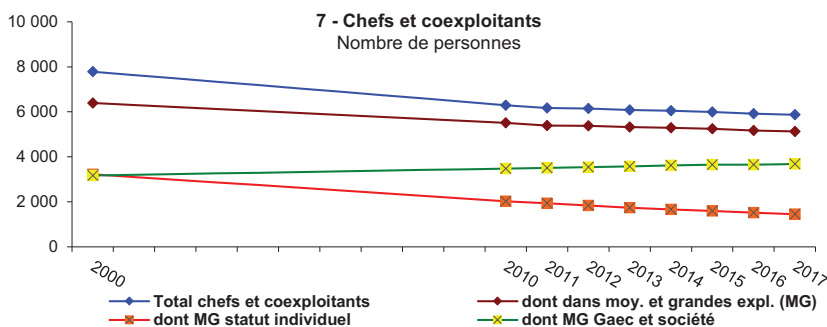
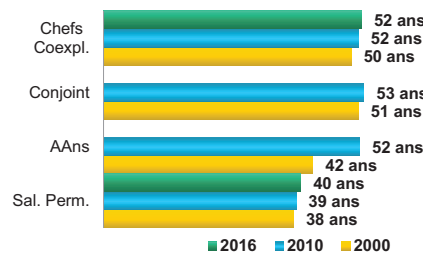
2 - Actifs agricoles UTA Répartition 2000 2010 2016



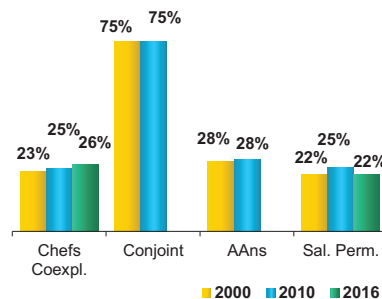
4 - Main d'oeuvre permanente



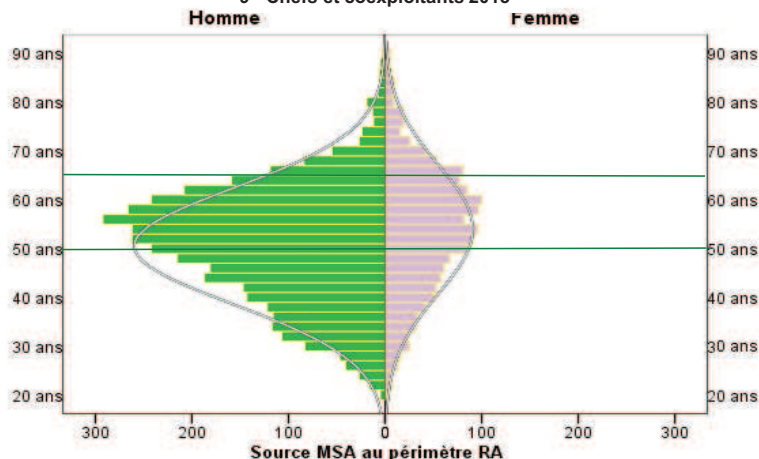
6 - Main d'oeuvre permanente Age moyen



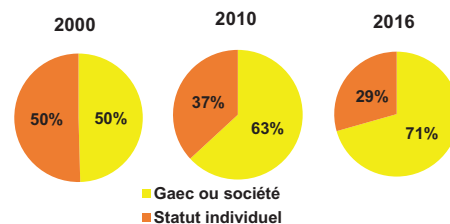
8 - Main d'oeuvre permanente Taux de féminisation



9 - Chefs et coexploitants 2015



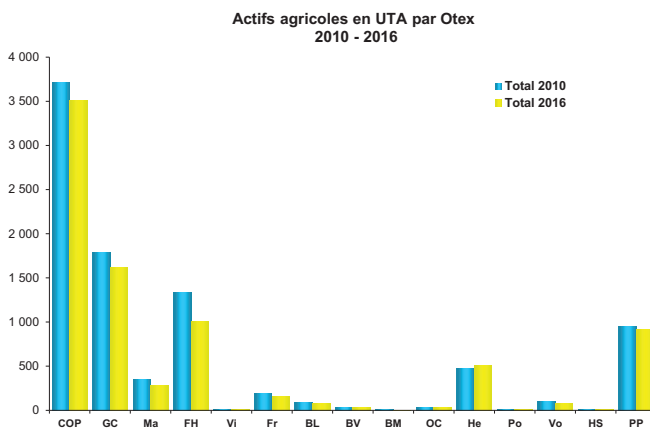
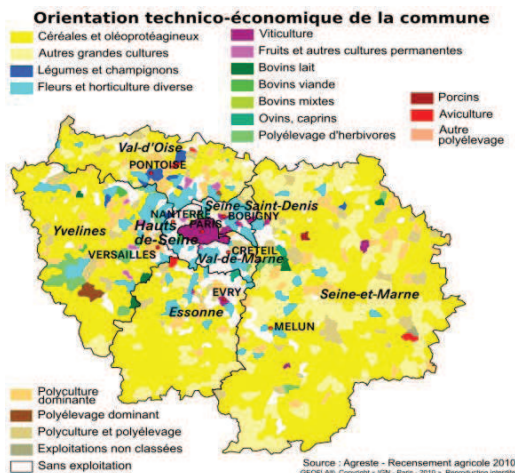
10 - Chefs et coexploitants des moyennes et grandes exploitations par statut juridique



Données régionales : Île-de-France

2 - Emploi agricole 2016 au périmètre du recensement agricole 2010 - données par Otex (1)

Recensement agricole 2010



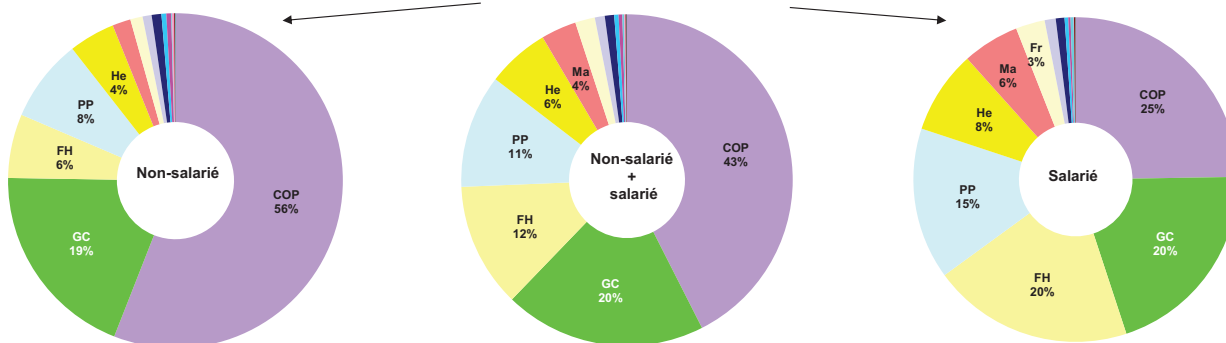
Données de cadrage par OTEX- RA 2010 et BAEA 2016

Emploi total, emploi non-salarié et emploi salarié en UTA

Emploi agricole par OTEX	Nombre d'exploitations		Emploi Total		2016/2010 moy. annuelle		Dont emploi non-salarié*		2016/2010 moy. annuelle		Dont emploi salarié		2016/2010 moy. annuelle	
	2010	2016	2010	2016	valeur	%	2010	2016	valeur	%	2010	2016	valeur	%
Total	5 026	4 835	9 087	8 247	-140	-1,6%	5 188	4 697	-82	-1,6%	3 899	3 550	-58	-1,6%
1500 Céréales et Oléoprotéagineux (COP)	3 002	2 921	3 718	3 506	-35	-1,0%	2 831	2 628	-34	-1,2%	886	878	-1	-0,2%
1600 Autres grandes cultures (GC)	879	831	1 792	1 623	-28	-1,6%	1 001	906	-16	-1,6%	791	717	-12	-1,6%
2800 Maraîchage (Ma)	85	62	344	284	-10	-3,2%	127	83	-7	-6,8%	217	201	-3	-1,3%
2900 Fleurs, horticulture diverse (FH)	255	241	1 333	1 001	-55	-4,7%	336	290	-8	-2,4%	998	711	-48	-5,5%
3500 Viticulture (Vi)	8	6	14	15	+0	+1,1%	7	4	-0	-8,1%	7	11	+1	+6,7%
3900 Fruits et autres cultures permanentes (Fr)	61	49	188	159	-5	-2,8%	74	56	-3	-4,5%	115	103	-2	-1,8%
4500 Bovins lait (BL)	36	32	85	75	-2	-2,1%	56	44	-2	-3,9%	29	31	+0	+0,9%
4600 Bovins viande (BV)	27	24	32	30	-0	-1,0%	25	22	-1	-2,1%	7	8	+0	+2,6%
4700 Bovins mixte (BM)	3	3	8	3	-1	-14,4%	6	2	-1	-17,0%	2	1	-0	-6,6%
4813 Ovins et caprins (OC)	30	30	37	35	-0	-1,0%	24	22	-0	-1,4%	13	13	-0	-0,2%
4840 Autres herbivores (He)	203	212	472	503	+5	+1,1%	211	209	-0	-0,2%	261	294	+6	+2,0%
5100 Porcins (Po)	3	3	9	9	+0	+0,2%	4	4	0	0	5	5	+0	+0,4%
5200 Volailles (Vo)	45	38	95	80	-2	-2,8%	50	41	-2	-3,4%	45	39	-1	-2,2%
5374 Autres élevages hors sol (HS)	7	7	10	10	+0	+0,2%	9	9	+0	+0,7%	1	1	-0	-3,9%
6184 Polyculture, polyélevage (PP)	382	375	950	912	-6	-0,7%	429	376	-9	-2,2%	522	536	+2	+0,4%

* Y compris les chefs et coexploitants salariés

Répartition par OTEX de l'emploi agricole en 2016 (UTA)



Liste des OTEX retenues (1) (2)

1	1500	Céréales et Oléoprotéagineux
2	1600	Autres grandes cultures

(1) Liste détaillée des OTEX en annexe 4

(2) Par région, seules les OTEX prépondérantes sont retenues.

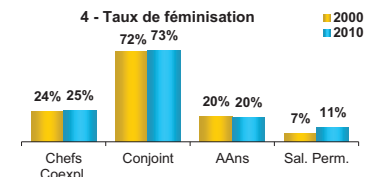
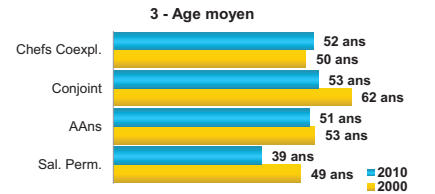
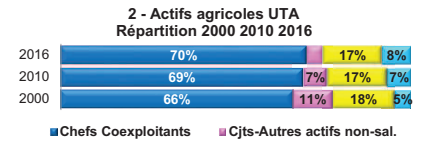
Données régionales : Île-de-France

2 - Emploi agricole par Otex (suite)

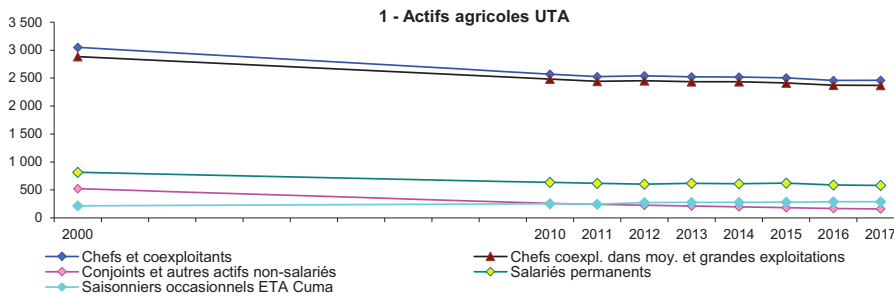
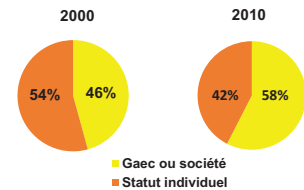
Emploi agricole en UTA : Céréales et Oléoprotéagineux

Céréales et Oléoprotéagineux Périmètre RA		2000 RA	2010 RA	2010/ 2000 (1)	2016	2016/ 2010 (1)	2017 estimé	
Nombre total d'exploitations agricoles	1	3 501	3 002	-1,5%	2 921	-0,5%	2 890	
<i>Moyennes et grandes exploitations</i>	1a	2 987	2 708	-1,0%	2 619	-0,6%	2 590	
Nombre d'exploitations en Gaec ou sociétés	2	1 064	1 318	+2,2%	1 533	+2,6%	1 550	
Exploitations employant des sal. permanents	3	722	597	-1,9%	685	+2,3%	680	
Total actifs agricoles en UTA	7+10	4 604	3 718	-2,1%	3 506	-1,0%	3 490	
Chefs d'exploitation et coexploitants	5	3 051	2 572	-1,7%	2 459	-0,7%	2 460	
<i>dans les moyennes et grandes expl.</i>	5a	2 885	2 484	-1,5%	2 373	-0,8%	2 370	
Conjoints et autres actifs non-salariés	6	522	259	-6,8%	169	-6,9%	160	
Sous-total 5+6	7	3 574	2 831	-2,3%	2 628	-1,2%	2 620	
Salariés permanents	8	816	635	-2,5%	589	-1,2%	580	
Saisonniers, occasionnels, ETA, Cuma	9	215	252	+1,6%	289	+2,3%	290	
Sous-total 8+9	10	1 031	886	-1,5%	878	-0,2%	870	
Sous-total main-d'œuvre permanente 7+8	11	4 390	3 466	-2,3%	3 217	-1,2%	3 200	
Salaires horaires brut (source MSA)								
Salariés permanents	salaires horaires	12	-	12,98 €/h	-	14,03 €/h	+1,3%	-
	rappel au SMIC	13	-	1,46 SMIC	-	1,45 SMIC	-	-
Saisonniers et occasionnels	salaires horaires	14	-	11,07 €/h	-	11,37 €/h	+0,5%	-
	rappel au SMIC	15	-	1,25 SMIC	-	1,18 SMIC	-	-

(1) évolution annuelle moyenne rappel SMIC 6,31€/h 8,86€/h +3,5% 9,67€/h +1,5% 9,76€/h



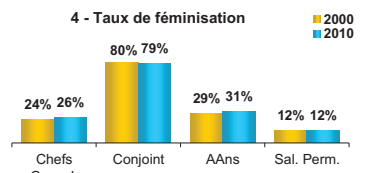
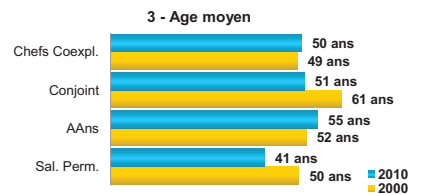
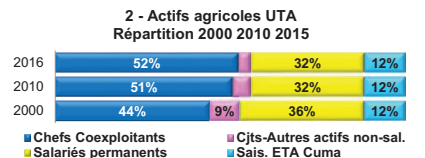
5 - Effectifs des chefs et coexploitants par statut dans les moyennes et grandes exploitations



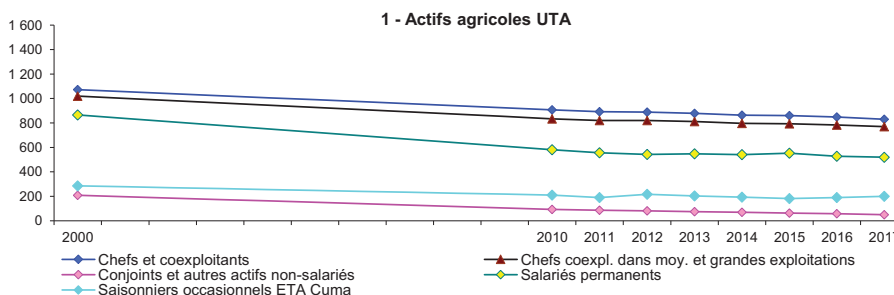
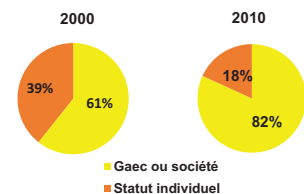
Emploi agricole en UTA : Autres grandes cultures

Autres grandes cultures Périmètre RA		2000 RA	2010 RA	2010/ 2000 (1)	2016	2016/ 2010 (1)	2017 estimé	
Nombre total d'exploitations agricoles	1	1 041	879	-1,7%	831	-0,9%	820	
<i>Moyennes et grandes exploitations</i>	1a	956	789	-1,9%	747	-0,9%	740	
Nombre d'exploitations en Gaec ou sociétés	2	463	550	+1,7%	631	+2,3%	640	
Exploitations employant des sal. permanents	3	492	408	-1,9%	452	+1,7%	440	
Total actifs agricoles en UTA	7+10	2 432	1 792	-3,0%	1 623	-1,6%	1 600	
Chefs d'exploitation et coexploitants	5	1 072	908	-1,7%	848	-1,1%	830	
<i>dans les moyennes et grandes expl.</i>	5a	1 020	834	-2,0%	783	-1,1%	770	
Conjoints et autres actifs non-salariés	6	209	93	-7,8%	58	-7,6%	50	
Sous-total 5+6	7	1 281	1 001	-2,4%	906	-1,6%	880	
Salariés permanents	8	866	581	-3,9%	527	-1,6%	520	
Saisonniers, occasionnels, ETA, Cuma	9	286	210	-3,0%	190	-1,7%	200	
Sous-total 8+9	10	1 152	791	-3,7%	717	-1,6%	720	
Sous-total main-d'œuvre permanente 7+8	11	2 147	1 582	-3,0%	1 433	-1,6%	1 400	
Salaires horaires brut (source MSA)								
Salariés permanents	salaires horaires	12	-	12,97 €/h	-	13,84 €/h	+1,1%	-
	rappel au SMIC	13	-	1,46 SMIC	-	1,43 SMIC	-	-
Saisonniers et occasionnels	salaires horaires	14	-	11,65 €/h	-	11,88 €/h	+0,3%	-
	rappel au SMIC	15	-	1,31 SMIC	-	1,23 SMIC	-	-

(1) évolution annuelle moyenne rappel SMIC 6,31€/h 8,86€/h +3,5% 9,67€/h +1,5% 9,76€/h



5 - Effectifs des chefs et coexploitants par statut dans les moyennes et grandes exploitations



Annexe 1

Définitions

Les définitions propres au recensement agricole (RA) ou à la mutualité sociale agricole (MSA) ou aux enquêtes sur la structure des exploitations agricoles (ESEA) de 2013 et 2016 sont signalées par la mention RA ou MSA ou ESEA 2013 et 2016 en début de définition.

Actif agricole

RA 2000 et 2010 : Les actifs agricoles sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole. Ce sont les chefs d'exploitation et les coexploitants ainsi que les membres de la famille, les conjoints du chef d'exploitation et des coexploitants, enfants dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation. Ce premier ensemble représente la main-d'œuvre dite « familiale » (MOF). S'y ajoutent les salariés permanents occupant un poste toute l'année (au moins huit mois), quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet, puis les salariés saisonniers ou occasionnels travaillant à temps partiel ou complet mais pendant une partie de l'année seulement et le personnel d'entreprises de travaux agricoles et le personnel des Cuma. En 2013 avec l'enquête Structure, ces définitions évoluent.

ESEA 2013 et 2016 : L'enquête structure vise la même population agricole mais avec un classement modifié. Les actifs agricoles sont permanents ou non permanents. Les permanents sont :

- les chefs d'exploitations et les coexploitants (ou gestionnaires et dirigeants) ;
 - les membres de la famille de l'exploitant individuel ; les autres permanents. Les non permanents sont les saisonniers, les occasionnels, les salariés employés d'un groupement d'employeurs, le personnel d'entreprises de travaux agricoles, de Cuma ou autres prestataires.
- cf. Population active agricole
cf. Groupement d'employeurs

Affiliation à la MSA

MSA : L'affiliation à la MSA permet d'accéder à une protection sociale complète (santé, famille et retraite). L'affiliation à la MSA dépend du type d'activité exercée et de l'importance de cette activité déterminée par l'activité

minimale d'assujettissement (AMA)¹. L'AMA est constituée de 3 critères : la surface minimale d'assujettissement (SMA), le temps de travail consacré à l'activité agricole, les revenus professionnels générés par l'activité agricole des cotisants de solidarité non retraités.

- 1 - La surface minimale d'assujettissement (SMA). La superficie mise en valeur en faire valoir direct, en fermage ou en métayage doit avoir une importance au moins égale à une SMA. Pour les élevages ou les cultures spécialisées, des équivalences sont prévues.
- 2 - Le temps de travail nécessaire à la conduite de l'activité agricole. À défaut de superficie ou de coefficient d'équivalence, l'importance de l'activité agricole s'apprécie en tenant compte du temps de travail nécessaire à la conduite de l'exploitation. Sont notamment concernées les entreprises de travaux agricoles ou de travaux forestiers, cultures et élevages spécialisés non évaluables par référence à la SMA. Le temps de travail consacré à l'activité agricole doit être au minimum de 1 200 heures de travail par an.
- 3 - Le revenu professionnel généré par l'activité agricole de certains cotisants de solidarité. Les cotisants de solidarité non retraités dont le revenu professionnel est supérieur ou égal à l'assiette forfaitaire applicable aux cotisations d'assurance maladie, invalidité et maternité (AMEXA), soit 800 SMIC, seront affiliés à la MSA en qualité de chef d'exploitation ou d'entreprise agricole. Si l'importance de l'activité agricole

1.- La loi d'avenir agricole LOA n° 2014-1170 article 33 a remplacé la SMI par la SMA (surface minimale d'assujettissement) effective à partir de 2016.

ne permet pas votre affiliation à la MSA en qualité de chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, vous êtes, sous certaines conditions, rattaché à la MSA en tant que cotisant de solidarité.

Coexploitant

RA : Le terme de coexploitant (ou gestionnaire) fait appel à la notion de forme sociétaire qui permet aux agriculteurs de s'associer (Gaec, EARL...).
cf. Actif agricole

Conjoint

RA : Le terme de conjoint vise les conjoints qui participent aux travaux sur l'exploitation agricole, ils sont conjoints des chefs d'exploitation ou des coexploitants.

Collaborateur d'exploitation

MSA : Le statut de collaborateur d'exploitation mis en place à compter du 1^{er} mai 2000, en remplacement du statut de conjoint participant aux travaux, est ouvert aux conjoints de chefs d'une exploitation ou d'une entreprise agricole qui n'est pas constituée sous forme de société ou d'une coexploitation entre conjoints d'associés. Le collaborateur d'exploitation doit participer effectivement et habituellement à l'activité non-salariée agricole de son conjoint. Ce statut ouvre des droits en invalidité, en accident du travail et en retraite.

Contrat de travail CDD et CDI

Le contrat de travail peut être à durée déterminée (CDD) s'il correspond à l'exécution d'une tâche précise, temporaire, circonscrite dans le temps dans les cas énumérés par la loi. Dans le cas contraire, le contrat de travail est à durée indéterminée (CDI).

Cotisant solidaire

MSA : cf. Affiliation à la MSA

Cuma

Coopératives d'utilisation de matériel agricole. Elles regroupent des agriculteurs qui investissent ensemble dans du matériel et s'organisent pour utiliser ces équipements sur leur exploitation. cf. Travail effectué par du personnel d'entreprises de travaux agricoles ou de Cuma.

Diversification

RA 2010 : Les activités lucratives mentionnées dans la partie « Diversification » concernent l'ensemble des activités réalisées par l'exploitant qui sont autres que directement agricoles. Il peut s'agir de transformation de produits agricoles et de vente de produits transformés, ou encore d'agrotourisme, de travaux à façon... y compris l'huile d'olive et hors la viticulture

ESEA 2013 et 2016 : La définition est modifiée par rapport au RA 2010 et est élargie à la production de vin sous réserve que 10 % ou plus du raisin soit acheté à l'extérieur. L'activité de production d'huile d'olive est également soumise à la même condition, elle est une activité de diversification si 10 % ou plus des olives sont achetées à l'extérieur.

Enquête sur la structure des exploitations agricoles

ESEA 2013 et 2016 : Les enquêtes sur la structure des exploitations agricoles (ESEA) permettent de suivre l'évolution structurelle des exploitations agricoles entre deux recensements. Celles de 2016 et de 2013 succèdent au recensement de 2010. Elles portent sur les cultures, les cheptels, les activités de diversification, les circuits courts, le matériel, la main-d'œuvre et le devenir des déchets générés. Par rapport au recensement agricole de 2010, certaines modifications ont été apportées pour se conformer au règlement européen.

Les modifications suivantes du périmètre de l'enquête Structures 2013 et 2016 n'ont pas été retenues dans le BAEA pour des raisons de continuité et de faisabilité :

- les exploitations collectives (1400 en 2010) restent hors du périmètre du BAEA alors qu'elles sont dans le périmètre des enquêtes Structures 2013 et 2016;
 - les conjoints et autres membres de la famille dans le BAEA sont ceux de l'ensemble des exploitations sans distinction de statut alors que dans l'enquête Structures 2013 et 2016 les conjoints et autres membres de la famille sont uniquement ceux des exploitations individuelles, les autres conjoints et autres membres de la famille des exploitations non individuelles (sous forme sociétaires ou en Gaec) dans l'enquête Structure 2013 et 2016 sont comptabilisés dans les « autres actifs permanents » ;
 - le calcul des UTA des saisonniers, occasionnels, ETA et Cuma continue de s'effectuer en se fondant sur un nombre de jours annuels équivalents à une UTA de 229 jours alors que cette référence est passée à 225 jours dans l'enquête Structures 2013 et 2016 ;
 - les salariés des groupements d'employeurs restent comptabilisés, sans être isolés, avec les salariés permanents ou avec les salariés non permanents (saisonniers et occasionnels) alors qu'ils sont comptabilisés en externalisation dans l'enquête Structures 2013 et 2016. Il n'est en effet pas possible de reconstituer une série longue concernant ces salariés car on ne dispose pas d'information dans les RA 2000 et 2010 sur les salariés saisonniers et occasionnels des groupements d'employeurs. On ne peut pas par ailleurs constituer d'indicateur solide d'évolution annuelle de cette catégorie d'emploi à partir des données de la MSA.
- cf. Actif agricole
cf. Production brute standard
cf. Recensement agricole

ETP

Un Équivalent Temps Plein, ETP, correspond à 1600 heures de travail sur une année civile (1607 heures avec la journée de solidarité), qui peuvent être réalisées par un ou plusieurs salariés. Exemples : Un salarié à temps plein sur 12 mois = 1 ETP, un salarié à temps partiel (50 %) sur 12 mois = 0,5 ETP, un salarié à temps plein sur 6 mois = 0,5 ETP etc.

Exploitation agricole

RA : L'exploitation agricole est, au sens de la statistique agricole, une unité de production répondant aux conditions suivantes :

- 1° elle réalise des produits agricoles ;
- 2° elle atteint une certaine dimension : soit un hectare ou plus de superficie agricole utilisée (SAU), soit vingt ares ou plus de cultures spécialisées, soit une activité de production agricole supérieure à un minimum (1 vache, 10 ruches, 15 ares de fraises, etc.) ;
- 3° elle est soumise à une gestion courante unique.

Groupement d'employeurs

Le groupement d'employeurs est une association « loi 1901 » dont le but est de mettre à disposition de ses adhérents un ou plusieurs salariés. Le groupement permet ainsi de satisfaire les besoins en main-d'œuvre d'exploitations agricoles qui n'ont pas la possibilité d'embaucher seules un salarié à plein temps. Au RA, bien que dans ce cas les salariés soient employés du groupement d'employeurs et non de l'exploitation, ces salariés sont considérés comme occupant un emploi permanent sur l'exploitation et sont comptabilisés pour la part de temps qu'ils effectuent sur l'exploitation enquêtée. Si ces salariés ne sont présents sur l'exploitation que pour des travaux saisonniers, ils sont comptabilisés avec la main-d'œuvre non permanente.

Annexe 1

Définitions

Moyenne et grande exploitation
cf. PBS

Mutualité sociale agricole (MSA)

La mutualité sociale agricole gère l'ensemble de la protection sociale de base des non-salariés agricoles et des salariés agricoles (salariés d'exploitation, des organismes de services, de la coopération et autres): risques maladie, maternité, invalidité, accidents du travail, retraite, décès, prestations liées à la famille. La MSA constitue le deuxième régime de protection sociale en France avec 3,2 millions de personnes protégées en maladie en 2016.

NAF2

La nomenclature d'activités française révision 2 (NAF rév. 2, 2008) est la nomenclature statistique nationale d'activités qui s'est substituée depuis le 1^{er} janvier 2008 à la NAF révisée 1 datant de 2003.

Nombre d'heures de travail rémunérées

MSA: Nombre d'heures ayant donné lieu au paiement d'un salaire. Pour les emplois en CDI, ce volume d'heures inclut les congés payés. Pour les emplois en CDD, le nombre d'heures rémunérées correspond au nombre d'heures travaillées. Dans les deux cas, les heures supplémentaires sont incluses dans le nombre total d'heures rémunérées.

PBS

Production brute standard

RA 2010: Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la production brute standard (PBS). Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009 (coefficients « 2007 »). La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en « moyennes et grandes exploitations », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 €, en « grandes exploitations » quand elle est supérieure à 100 000 €.

La PBS n'a pas pour vocation de mesurer un résultat économique. Elle constitue un ordre de grandeur d'un potentiel de production hors subventions des exploitations. La PBS permet également de classer les exploitations selon leur spécialisation: l'orientation technico-économique (Otex). Une exploitation est spécialisée dans un domaine si la PBS de la ou des productions concernées dépasse 2/3 du total.

ESEA 2016: Les coefficients de PBS 2007 utilisés pour la valorisation des surfaces et des cheptels dans le RA 2010 ont été remplacés par les coefficients de PBS 2013 dans l'enquête sur la structure des exploitations agricoles 2016.

BAEA 2016: Pour l'emploi agricole 2016, le seuil MSA des cotisants non-salariés dans les moyennes et grandes exploitations étant la SMA, il ne tient pas compte de la modification des coefficients de PBS entre le RA 2010 et ESEA 2016.

Population active agricole au sens du SSP

Toutes les personnes qui travaillent, à temps plein ou partiel, sur une exploitation agricole. La population permanente comprend les chefs d'exploitation et les coexploitants, les conjoints actifs sur l'exploitation, les aides familiaux (membres de la famille des chefs d'exploitation et les salariés permanents (non-membres de la famille des chefs d'exploitation, qui effectuent un travail régulier tout au long de l'année (au moins huit mois), quelle que soit sa durée). La population non permanente comprend les salariés saisonniers ou occasionnels.

Population active agricole au sens de l'Insee

Toutes les personnes qui déclarent exercer une profession principale agricole, c'est-à-dire exploitant, aide familial ou salarié. La

population active occupée n'inclut pas les personnes à la recherche d'un emploi.

Les notions du SSP et de l'Insee ne se recouvrent pas exactement.

Recensement agricole

RA: Le dernier recensement agricole 2010 s'est déroulé de septembre 2010 à avril 2011.

Il portait sur la campagne 2009-2010. Les recensements précédents avaient eu lieu en 2000, 1988, 1979, 1970. Il s'effectue dans le cadre de la réglementation statistique de l'Union européenne et selon les recommandations des Nations Unies. Pour répondre aux obligations internationales et communautaires, tous les pays de l'Union européenne ont effectué un RA entre 2009 et 2010, permettant ainsi de comparer leurs agricultures. Les résultats ne sont diffusés que sous forme agrégée, pour préserver les données individuelles et l'anonymat des agriculteurs.

Qui a été recensé? Toutes les exploitations agricoles situées en métropole, dans les départements d'outre-mer et les collectivités outre-mer de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Critères: cf. Exploitation agricole.

Quelles données ont été recensées?

Quelques 700 données relevant de grandes thématiques tels que les cultures et superficies cultivées, l'élevage et le cheptel, l'équipement des exploitations, l'emploi salarié ou familial, le niveau de formation, la gestion de l'exploitation etc. Le RA ne collecte pas les données financières de l'exploitation. Il offre un portrait instantané et détaillé de l'agriculture et permet des comparaisons au niveau le plus fin jusqu'à la commune. Il s'intéresse également aux plus petites exploitations.

Salaires horaires

MSA: Salaires horaires bruts: montant des rémunérations brutes/nombre d'heures. Pour une comparaison homogène avec le SMIC, le périmètre du calcul est hors les contrats des apprentis dont

le taux varie entre 20 % et 80 % du SMIC. Le taux horaire est un taux observé qui inclut les Indemnités Compensatrices de Congé Payé « ICCP » versées en fin de contrat quelle que soit sa nature CDI ou CDD. En moyenne, l'incidence du versement des ICCP majore plus sensiblement les taux horaires des travailleurs saisonniers et occasionnels dont les contrats sont des CDD
cf. Nombre d'heures de travail rémunérées

Salarié permanent

Salarié occasionnel

cf. Actif agricole

cf. Temps de travail

SIRET SIREN

SIRET : numéro qui permet d'identifier tout établissement français dans le répertoire

SIRENE (Système d'Identification du Répertoire des ENtreprises et des Établissements). Ce répertoire, géré par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee), a été mis en place par le décret n° 73-314 du 14 mars 1973, pour créer un numéro national d'identification des entreprises et de leurs établissements. En 1983, son champ est étendu à l'ensemble des personnes morales de droit public et privé ainsi qu'aux institutions et services de l'État. Cet identifiant numérique de 14 chiffres est articulé en deux parties :

- la première est le numéro SIREN de l'entreprise (ou unité légale ou personne juridique) à laquelle appartient l'unité Siret;
- la seconde, appelée NIC (Numéro Interne de Classement), se compose d'un numéro d'ordre séquentiel à quatre chiffres attribué à l'établissement et d'un chiffre de contrôle (clé de contrôle), qui permet de vérifier la validité de l'ensemble du numéro Siret. Par exemple : 732 829 320 00074 correspond au 7e établissement de l'entreprise 732 829 320.

Temps de travail des actifs permanents

RA : Le temps de travail sur l'exploitation des actifs permanents est recueilli au RA par tranche de quarts de temps, avec pour minimum moins d'un quart de temps et pour maximum un temps complet par actif. La quotité de temps de travail affectée à chaque actif permanent est prise en compte pour le calcul des UTA selon la correspondance suivante :

- moins de $\frac{1}{4}$ de temps : 0,125 UTA;
- entre $\frac{1}{4}$ de temps et $\frac{1}{2}$ temps : 0,375 UTA;
- entre $\frac{1}{2}$ temps et $\frac{3}{4}$ temps : 0,625 UTA;
- entre $\frac{3}{4}$ temps et < temps plein : 0,875 UTA;
- le temps complet est équivalent à 1 UTA.

Temps de travail des travailleurs saisonniers ou occasionnels

RA : Pour chaque personne ayant travaillé sur l'exploitation durant la campagne 2009-2010, le travail est comptabilisé en nombre d'heures, de jour ou de mois de travail. La quantité de travail est ensuite recalculée en nombre d'UTA.

Travail effectué par du personnel d'entreprises de travaux agricoles (ETA) ou de Cuma

RA : Le travail est comptabilisé en nombre de journées fournies à l'exploitation au cours de la campagne 2009-2010 (1 journée équivaut à 7 heures en 2010, à 8 heures en 2000). La quantité de travail est ensuite recalculée en nombre d'UTA.

Unité de travail Annuel (UTA)

RA : l'unité de travail annuel, mesure du travail fourni par la main-d'œuvre agricole. Une UTA correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière. Cette notion est une estimation du volume de travail utilisé comme moyen de production et non une mesure de l'emploi sur les exploitations.
cf. Temps de travail des actifs permanents et temps de travail des travailleurs saisonniers ou occasionnels.

AAAns

Autres actifs non-salariés

AMA

Activité minimale d'assujettissement
cf. Affiliation à la MSA

AT

Accident du Travail (sigle MSA qui fait référence aux salariés agricoles)

ATEXA

Assurance contre les Accidents du Travail et les maladies professionnelles des Exploitants Agricoles (sigle MSA qui fait référence aux non-salariés agricoles)

BAEA

Bilan Annuel de l'Emploi Agricole

CCMSA

Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole
cf. Mutualité sociale agricole

CDD

Contrat de travail à Durée Déterminée
cf. Contrat de travail

CDI

Contrat de travail à Durée Indéterminée

CE

Chef d'Exploitation
cf. Actif agricole

CEP

Centre d'Étude et de Prospective (du ministère en charge de l'Agriculture)

Coexpl.

Coexploitant

Cuma

Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole

DGPE

Direction Générale de la Performance Économique (précédemment DGPAAT du ministère en charge de l'Agriculture)

DRAAF

Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt

ESEA

Enquête sur la structure des exploitations agricoles

EARL

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

ETA

Entreprise de Travaux Agricoles
cf. Travail effectué par du personnel d'entreprises de travaux agricoles ou de Cuma

ETP

Équivalent Temps Plein

FMSE

Fonds national agricole de mutualisation sanitaire et environnemental

Gaec

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

MicroBA

Micro bénéficiaire agricole

MOF

Main-d'Œuvre Familiale
cf. Actif agricole

MSA

Mutualité Sociale Agricole

NAF2

Nomenclature d'Activité Française

NS

Non-salarié

Otex

Orientation Technico-économique des Exploitations
cf. PBS

PBS

Production Brute Standard

Perm.

Permanent

RA

Recensement Agricole

Sais.

Saisonniers
cf. Actif agricole

Sal.

Salarié

Salper

Salariés permanents
cf. Actif agricole

SAU

Surface Agricole Utile

SDSSR

Sous-Direction des Synthèses Statistiques et des Revenus (du ministère en charge de l'Agriculture)

SIRENE

Système d'Identification du Répertoire des ENTreprises et des Établissements
cf. SIRET SIREN

SMA

Surface minimale d'assujettissement
cf. Affiliation à la MSA

SMI

Surface Minimum d'Installation
cf. Affiliation à la MSA

SMIC

Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance

SRISE

Services Régionaux de l'Information Statistique et Économique (du ministère en charge de l'Agriculture)

SSP

Service de la Statistique et de la Prospective (du ministère en charge de l'Agriculture)

UTA

Unité de Travail Annuel